



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 6850

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur la desserte aérienne de l'outre-mer, et plus spécifiquement de La Réunion. En effet, les problèmes de la compagnie Air Lib risquent fort d'handicaper notre département tant sur le plan humain qu'économique. Par ailleurs, par une opération de promotion récente, la compagnie semble avoir déjà vendu près de 34 000 passages, jusqu'au 1er janvier 2003, entre Paris et La Réunion, ce qui, il en conviendra, servira le développement touristique de l'île. Une des conséquences néfastes de la disparition d'Air Lib serait donc un retour au monopole d'Air France sur l'outre-mer, totalement contre productif ! Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement entend faire, afin de préserver une bonne desserte aérienne de ce département d'outre-mer.

Texte de la réponse

Le Gouvernement veille particulièrement à ce que les collectivités d'outre-mer disposent d'une desserte aérienne de qualité et diversifiée. A cet égard, une desserte satisfaisante de La Réunion nécessite une concurrence effective entre plusieurs transporteurs. C'est bien la situation qui prévaut aujourd'hui puisque deux compagnies aériennes, Air Austral et Air Bourbon, ont mis en place depuis la disparition d'Air Lib de nouveaux services aériens entre la Réunion et la France métropolitaine. Ceux-ci s'ajoutent aux services exploités par Air France et Corsair. Par ailleurs, le projet de loi de programme pour l'outre-mer, prévoit la participation de l'État au financement d'un dispositif destiné à faciliter la mobilité des résidents des collectivités d'outre-mer par le biais d'une aide forfaitaire aux voyages aériens entre la collectivité et la métropole. Cette disposition constituera un complément important qui contribuera à la bonne qualité de cette desserte.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6850

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4261

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6557